

Document d'accompagnement du référentiel de formation

Enseignement agricole
Formations grandeur nature



Inspection de l'Enseignement Agricole

Diplôme :
Baccalauréat professionnel

Module :
MG3 Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi

Objectif général du module :
Acquérir des connaissances et construire des compétences motrices pour devenir un citoyen physiquement et socialement éduqué

Indications de contenus, commentaires, recommandations pédagogiques

La finalité est de permettre à l'apprenant de vivre une diversité d'expériences motrices et culturelles dans le cadre des APSAES proposées.

Les enseignements sont structurés selon deux composantes :

- composantes propres à l'EPS de la dimension motrice :
 - réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée,
 - se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains,
 - réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou esthétique,
 - conduire et maîtriser un affrontement individuel et collectif,
 - réaliser et orienter son activité physique en vue de l'entretien de soi.
- composantes méthodologiques et sociales :
 - s'engager lucidement dans la pratique de l'activité,
 - respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité,
 - s'approprier différentes démarches pour apprendre : observer, identifier, analyser, apprécier les effets de l'activité, évaluer la réussite et l'échec, concevoir des projets.

A des fins de diversification, il est attendu qu'au moins quatre compétences propres à l'EPS, de la dimension motrice, et les trois compétences méthodologiques et sociales organisent l'offre de formation. Il est souhaitable, qu'à l'issue du parcours en 3 ans du baccalauréat professionnel, les cinq compétences propres à l'EPS, de la dimension motrice, aient été visitées. Quatre APSAES, au moins, sont donc programmées pour répondre à ces exigences.

Les niveaux d'acquisition propres au baccalauréat professionnel s'appuient sur le référentiel de compétences attendues dans le programme de l'EPS diffusé dans les textes officiels du ministère de l'Éducation Nationale (Bulletin officiel spécial n° 2 du 19 février 2009)

L'enseignement vise donc l'acquisition des niveaux 4 et 5 par activité programmée, le niveau 4 étant exigible pour la certification.

L'enseignement de ce module peut être mené en lien avec le projet pluridisciplinaire d'éducation à la santé.

Objectif 1 - Mobiliser ses ressources et développer son intelligence motrice par la diversité des activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi (A.P.S.A.E.S).

Objectif 1.1 - Accéder à la diversité des A.P.S.A.E.S.

Les activités programmées en classes de première et de terminale s'inscrivent dans la logique de la programmation du projet pédagogique disciplinaire et en harmonie avec les quatre activités enseignées en classe de seconde.

Objectif 1.2 - S'engager dans les apprentissages pour enrichir sa motricité et la rendre efficace

Dans la conception et la construction de sa pédagogie, l'enseignant doit s'attacher à prendre en compte le vécu de l'apprenant et ne plus le considérer comme un éternel débutant. Il est attendu que l'apprenant connaisse clairement les indicateurs de la réussite (consignes et règles d'efficacité, critères de réalisation et de réussite...) et les principes moteurs que sous tendent l'efficacité des actions pour l'aider à se situer et à s'engager dans la voie de la transformation.

Objectif 1.3 - Atteindre des niveaux de pratique optima en adéquation avec son potentiel physique et son profil moteur

Il convient que chaque apprenant puisse s'engager pleinement dans les apprentissages, quels que soient son vécu, son niveau de pratique, sa condition physique et son degré d'inaptitude ou de handicap. Il s'agit de prendre en compte la diversité des publics (filles / garçons, valides, handicapés ou élèves relevant d'une pratique adaptée...) pour intégrer les différences et gérer l'hétérogénéité des groupes.

Objectif 1.4 - Développer l'image et l'estime de soi pour construire sa relation aux autres.

L'E.P.S contribue à bâtir une image positive de son corps, condition favorable au développement de l'estime de soi.

Grâce au plaisir pris, aux efforts consentis, aux progrès réalisés, les élèves et apprentis bénéficient de conditions favorables pour apprendre.

Objectif 2 - Gérer sa vie physique et sociale en vue d'entretenir sa santé et assurer sa sécurité

Les notions de biologie et de sécurité afférentes aux APSAES doivent être associées à une pratique motrice effective. Elles s'appuient sur des situations concrètes vécues sur le terrain.

Objectif 2.1 - Expliquer les mécanismes biologiques en jeu lors des APSAES

Les connaissances biologiques (physiologie de l'effort, myologie, cinésiologie et biomécanique...) doivent être abordées à l'occasion de l'enseignement des APSAES.

Les notions suivantes peuvent être présentées :

- fonctionnement du système musculo-squelettique et du jeu articulaire pendant l'activité. Évoquer les notions de mécanique, les accidents et traumatismes possibles (musculaires, ligamentaires, osseux...)
- mouvements volontaires et involontaires ; perceptions proprioceptives et kinesthésiques (postures, équilibres, contractions musculaires, relâchement...)
- sources énergétiques et mise en œuvre des grandes fonctions au cours de l'effort
- principes d'échauffement et de récupération

Objectif 2.2 - Mettre en relation la pratique physique et sportive, la physiologie de l'effort et la mécanique du mouvement

Il s'agit d'analyser son action en s'interrogeant sur ses pratiques dans une situation donnée afin d'apprécier l'efficacité de ses conduites motrices.

L'apprenant doit être capable de mettre en relation des éléments d'appréciation et les connaissances nécessaires pour gérer ses potentialités personnelles sur un plan physiologique et optimiser son action.

On peut montrer que :

- l'échauffement prépare à l'effort physique et prévient les accidents,
- on peut mettre en œuvre des techniques de récupération (respiration contrôlée, relaxation,...) dans le cadre d'une bonne gestion de sa pratique.
- l'activité physique peut améliorer les caractéristiques du système cardio-respiratoire et que l'entraînement a donc un effet sur la performance

Objectif 2.3 - Raisonner une alimentation équilibrée, adaptée à l'effort

En s'appuyant sur les acquis des apprenants et en lien avec les enseignements du module MG4, il s'agit de montrer que la pratique d'activités physiques nécessite une alimentation équilibrée et adaptée.

Objectif 2.4 - Analyser les comportements et attitudes efficaces dans le cadre de la préservation de la santé

On peut montrer que l'activité physique peut apporter des bienfaits au niveau de la santé.

Aborder aussi les risques en matière d'excès ou de déviances et l'importance de s'en préserver : exemple dopage, surentraînement

Cette partie peut être traitée en lien avec le stage collectif d' « Education à la santé »

Objectif 2.5 - Pratiquer une activité en vue d'en analyser les effets sur soi

Il s'agit de sensibiliser l'élève à une analyse réflexive de sa pratique.

Objectif 2.6 - Connaître et maîtriser les risques

Le développement des habiletés liées à la sécurité fait partie intégrante des apprentissages moteurs.

Les programmes de l'éducation physique et sportive s'appuient sur des activités dont les conditions de mise en œuvre garantissent le principe de sécurité.

La notion de « dangerosité » d'une activité s'apprécie donc non « a priori » mais à l'usage, en fonction de la conception des contenus qu'elle véhicule et au regard de la conduite pédagogique qui en résulte. Elle doit être précisée dans le cadre de l'élaboration du projet pédagogique disciplinaire et appréciée, en fonction du traitement didactique de l'activité opérée par l'enseignant et indiqué par lui aux élèves, non pas uniquement en référence à la pratique de la même activité dans cadre compétitif.

Objectif 3 - Accéder au patrimoine culturel des A.P.S.A.E.

Origine, histoire, évolution, diversité des pratiques, cadre réglementaire, éthique...

Conditions d'organisation de l'Éducation Physique et Sportive

- Partager un projet pédagogique E.P.S au sein d'une équipe : l'élaboration d'un projet pédagogique d'EPS pour chaque EPLEFPA, permet d'ajuster la mise en œuvre des programmes aux caractéristiques du public scolarisé et au projet d'établissement. Il est construit par l'équipe des enseignants d'EPS et définit les étapes et les acquisitions prioritaires pour la population concernée,
- Partager un projet qui définit les enjeux de formation et offre un parcours d'expériences corporelles : pour les classes de première et terminale, au moins quatre compétences propre à l'EPS, de la dimension motrice, et les trois compétences méthodologiques et sociales doivent être visitées et mises en relation, dans le cadre de la programmation des activités. Une attention particulière doit être portée à l'accès au « Savoir nager » dans la mesure où celui-ci n'a pas été acquis auparavant.
- Partager un projet qui programme les activités et décline les compétences attendues en connaissances, capacités et attitudes : le parcours d'expériences corporelles proposé à l'élève ou à l'apprenti se traduit par le choix d'activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi. Il tient compte des demandes du public scolaire local, celles des filles notamment. Le projet pédagogique d'E.P.S atteste du choix des connaissances, capacités et attitudes nécessaires à la construction des compétences attendues dans les activités programmées et propose des traitements didactiques adaptés. Dans ce cadre, l'enseignant dispose de toute latitude pour adapter les situations d'apprentissage et organiser l'accueil des élèves en situation de handicap,
- Choisir les activités programmées dans les listes nationale, régionale et locale en référence au bulletin officiel spécial n° 2 de l'Éducation Nationale du 09 février 2009. Pour les activités de ces listes l'enseignement vise l'acquisition des compétences attendues de niveau 4 pour tous, voire le niveau 5 pour certains du référentiel du programme de la voie professionnelle. Les exigences portent sur les compétences et non sur les activités. Ainsi, la transversalité des activités enseignées d'un même groupement ou d'un même type de motricité peut concourir à l'acquisition du niveau 4 de compétence. On peut concevoir aussi que des activités peuvent être débutées en première ou n'aient pas fait l'objet d'un enseignement antérieur à condition que l'enseignant s'organise pour faire acquérir aux apprenants les niveaux exigibles en fin de cursus de la voie professionnelle. Les listes régionale et locale seront établies à l'occasion des réunions régionales annuelles et validées au plan pédagogique par l'Inspection de l'Enseignement Agricole. Elles seront adressées aux DRAAF / SRFD pour conformité administrative. Les exigences de compétences, pour ces deux dernières listes, seront élaborées et arrêtées en réunion régionale, en référence aux niveaux 4 et 5 des programmes. Enfin, les activités de la liste locale ne peuvent être certifiées dans le cadre du « C.C.F ». Seules celles des listes nationale et régionale le peuvent, en respectant les exigences de la note de service du M.A.A.P.
- Offrir un temps long d'apprentissage pour stabiliser les acquis et obtenir de réelles compétences : au delà de la durée des apprentissages, il est important d'articuler les cycles, les leçons et les tâches motrices pour favoriser la continuité des acquisitions et optimiser le temps de pratique,
- Évaluer et valider les acquis : l'évaluation des compétences attendues permet à l'élève de se situer, d'apprécier ses acquis,
- Offrir aux volontaires une formation complémentaire : l'association sportive, et quand cela est possible, l'option, l'accompagnement éducatif, la section sportive...
- Les exigences et les contraintes de l'enseignement de l'EPS pour l'établissement scolaire : la mise en œuvre du programme nécessite une offre importante et variée d'installations couvertes et de plein air, dans ou à proximité des établissements, adaptés à l'enseignement de l'EPS. Cette discipline est dépendante pour une part importante des infrastructures extra-muros et des conditions d'enseignement qui permettent de tenir compte des genres (masculin/féminin), des âges, des niveaux de sécurité (nageurs/non nageurs)...Elle fait peser ainsi sur la communauté éducative des exigences structurelles (emplois du temps, alignement des divisions) et fonctionnelles (constitution de groupes de niveau ou de besoin) qui doivent être perçus non pas comme un privilège mais comme une condition indispensable de la mise en œuvre du programme,

Références documentaires ou réglementaires pour ce module

Bulletin officiel spécial n° 2 de l'Éducation Nationale du 19 février 2009

Document d'accompagnement - Inspection de l'Enseignement Agricole

4

Diplôme : Baccalauréat professionnel

Thème : MG3 Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi

Date : avril 2010